

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**DELIBERATION N° 03-2019  
ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Le mardi 22 janvier 2019 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Monsieur Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 7 janvier 2019

**Etaient présents (27 délégués) :**

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LARROQUE	Francis	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	HOURCQ	Jean-Claude	Suppléant
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN</b>	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES</b>	BEGORRE	Marc	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	DOMERCQ-BAREILLE	Jean	Suppléant
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS</b>	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaients excusés et avaient donné pouvoir (délégués) : 0

Etaients absents ou excusés (7 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES</b>	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ</b>	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY</b>	CANTON	Marc	Titulaire
	D'ARROS	Gérard	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN</b>	MADEO	Hervé	Titulaire
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES</b>	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice SLGRi, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame LEMBEZAT Céline

## **Objet : Election des vice-présidents**

Le Président propose de procéder à l'élection des deux vice-présidents, dont le premier serait issu de la Communauté de communes Lacq-Orthez, et le second de la Communauté de communes du Pays de Nay, conformément au choix du comité syndical (cf. délibération n°2-2019).

Le Président rappelle que les vice-présidents sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

L'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier vice-président.

### **1. Election du premier vice-président :**

Il indique que pour le poste de 1<sup>er</sup> vice-président, une candidate est pressentie : Madame Maïthé MIRASSOU, déléguée titulaire de la Communauté de communes Lacq-Orthez. Il demande si d'autres délégués se portent candidats.

Aucun autre délégué ne se portant candidat, la candidate au poste de 1<sup>ère</sup> vice-présidente est la suivante :

- Madame Maïthé MIRASSOU, déléguée titulaire de la Communauté de communes Lacq-Orthez

#### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Résultat :

– Mme Maïthé MIRASSOU : 27 voix

Madame Maïthé MIRASSOU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première vice-présidente et a été immédiatement installée.

### **2. Election du second vice-président :**

Pour le poste de second vice-président, un candidat est également pressenti, Monsieur Bernard ARRABIE, délégué titulaire de la Communauté de communes du Pays de Nay. Il demande si d'autres délégués se portent candidats.

Aucun autre délégué ne se portant candidat, le candidat au poste de 2<sup>nd</sup> vice-président est le suivant :

- Monsieur Bernard ARRABIE, délégué titulaire de la Communauté de communes du Pays de Nay

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Résultat :

– M. Bernard ARRABIE : 27 voix

Monsieur Bernard ARRABIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé second vice-président et a été immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer leurs fonctions.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

**Le Président**

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin de" on the top line and "GAVE DE PAU" on the bottom line.

**Michel CAPERAN**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/02/2019